

La culture de céréales et de la vigne, principaux secteurs employeurs des saisonniers agricoles

Insee Analyses Hauts-de-France n° 150, février 2023

Communiqué de presse, sous embargo jusqu'au 28 février 2023 12:00

- En 2017, les Hauts-de-France se classent parmi les régions ayant le moins recours aux saisonniers dans le secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche. En effet, ces derniers ne représentent que 3,2 % des heures rémunérées du secteur agricole salarié (6 100 postes saisonniers) contre 5,8 % en France.
- Le faible recours à ce type d'emplois s'explique par le fait que les principaux secteurs agricoles de la région sont peu intensifs en main d'œuvre saisonnière. C'est le cas en particulier des cultures de céréales et d'oléoprotéagineux (blé, colza, orge) qui représentent presque 60 % des surfaces agricoles de la région. À l'inverse, la culture des fruits, qui emploient de nombreux saisonniers, est très peu développée dans la région.
- Par ailleurs, l'industrialisation de certains secteurs agricoles tel que la culture des légumes, tubercules et racines, se traduit par un moindre recours aux saisonniers.
- L'activité de soutien aux cultures (taille des vignes notamment) et la culture de la vigne, représentent respectivement 21 % et 15 % des emplois saisonniers agricoles alors que peu de surfaces agricoles sont consacrées à la viticulture dans la région.
- Dans la région, la zone d'emploi de Château-Thierry affiche le taux de recours aux saisonniers agricoles le plus élevé : 9,9 %. La culture de la vigne et la production de champagne y génèrent d'importants besoins en main d'œuvre saisonnière. Les zones d'emploi d'Abbeville et de Cambrai affichent également des taux de recours supérieurs à la moyenne régionale (respectivement 6,9 % et 5,3 %), en lien avec la culture de pommes et de poires pour la première, et les cultures de céréales, de légumes, racines et tubercules pour la seconde.

Les principaux secteurs employeurs des saisonniers agricoles :



Notre service presse est à votre disposition pour répondre à vos questions :

 06 63 34 65 31 / 06 60 51 86 50



communication-hdf@insee.fr